# ACCÉLÉRATEUR ET AMPLIFICATEUR DE PROJETS INNOVANTS DE TRANSITION.

### Membres fondateurs

UGA-Grenoble INP
I'UDIMEC
CCI

## Qu'est-ce-que AuRorA?

#AuRorA est une Société Coopérative à Intérêt Collectif (SCIC), créée à Grenoble par un groupe de cadres expérimentés, ayant œuvré ensemble au sein du collectif bénévole Voc-coV (www.voc-cov.org) et UGA-Grenoble INP, l'UDIMEC, la CCI. #AuRorA a une vision régionale (AURA).

Le principe d'#AuRorA est d'accélérer et de réaliser dans leur intégralité des projets d'innovation appliquée, de transformation ou de relocalisation de produits ou de services au bénéfice des PMEs, leur permettant de prendre les virages technologiques du 21ème siècle et de s'inscrire dans les grands défis environnementaux et sociétaux tout en relançant leur activité. Les projets ont une durée de 18 mois maximum.

#AuRorA s'appuie sur des équipes composées de jeunes diplômés encadrés par des professionnels expérimentés, en mécénat de compétences, partage salariale ou recherche d'emploi, utilisant des méthodes et outils de gestion de projet et de l'innovation originaux centrés sur le partage de valeur et la collaboration.

#AuRorA travaille en étroite collaboration avec un cursus certifiant - la Transition Entrepreneurship School - en-cours de création au sein de Grenoble INP et de GEM.

**Partenaires** 



aurora-5r.fr

# Etre entreprise partenaire d'AuRorA c'est...



C'est d'abord adhérer à l'idée qu'il est nécessaire de construire de nouveaux modèles économiques et technologiques afin de construire une société plus résiliante et responsable de l'environnement, et que pour ce faire, une approche multidisciplinaire et intergénérationnelle fondée sur une répartition collaborative et transparente de la valeur permettra d'ouvrir de nouveaux horizons.



## Des actions

1 | Devenir adhérent de la SCIC - en achetant un minimum de 50 parts au sein du collège des entreprises partenaires.

- Ce collège dispose de 20% des droits de vote au niveau de l'assemblée générale et de 2 sièges au conseil d'administration.
- La part est fixée à 200€.



2 | Permettre à ses talents de venir apprendre de nouvelles méthodes, de nouveaux marchés, de nouveaux sujets.

Plusieurs modalités possibles :

- mécénat de compétences
- partage salariale (prestation)
- temps plein
- · temps partiel

### #AuRorA.

3 | Essayer d'embaucher des jeunes talents sans attendre la reprise en les mettant à disposition d'#AuRorA sur les mêmes principes que pour les professionnels expérimentés.

4 | Apporter des projets soit de localisation de besoins soit de renforcement du réseau de soustraitants



En devenant partenaire l'entreprise renforce :

- son action sociale et environnementale
- sa marque employeur
- la gestion de ses talents et leurs compétences
- la politique de recrutement en relation avec l'activité
- son réseau de sous-traitance



Pour en savoir plus : aurora-5r.fr